



ENAGIC France
 08-10 Avenue Ledru-Rollin
 75012 PARIS - FRANCE
 (0033) (0) 147075565
france@enagiceu.com
 RCS Paris : 523 634 392

CONTRAT TOKUREI

Demande de distribution spéciale en Bon Samaritain

MERCI DE REMPLIR CE DOCUMENT EN LETTRES CAPITALES ET DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES

TERMES :

Ce contrat est conclu entre le distributeur potentiel (ci-après le demandeur) et Enagic Europe GmbH (ci-après Enagic).

Celui-ci confirme par le présent contrat, en liaison avec l'achat à terme du produit de la société Enagic par l'intermédiaire de son parrain, le distributeur :

NOM COMPLET PARRAIN		NUMÉRO DE DISTRIBUTION PARRAIN	
-------------------------------	--	--	--

que le prix d'achat de la machine :

TYPE DE MACHINE		PRIX DE LA MACHINE	€
------------------------	--	---------------------------	---

doit être compensé par la déduction des commissions du demandeur.

Le demandeur accepte de ce fait le montant retenu par Enagic de **soixante-quatre euros (64€)** pour la vente de machine Leveluk Junior II, Leveluk SD 501, Leveluk SD 501 Platinum, Leveluk K8 et Anespa :

NOM COMPLET DEMANDEUR		EMAIL	
		TEL	
ADRESSE		CP / VILLE	/

CONDITIONS - MERCI DE LES LIRE ATTENTIVEMENT ! :

1. Ce contrat de distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei est applicable aux demandeurs incapables d'acheter un produit (que ce soit en espèces, par carte de crédit, chèque ou financement).
2. Le demandeur s'engage, en tant que Distributeur, à vendre et à présenter au moins un bon de commande pour un achat en espèces, par carte de crédit, chèque ou par financement d'un futur client. Cet achat ne pourra pas se faire via un autre contrat de distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei.
3. Enagic exige de recevoir le contrat de distributeur à jour, ainsi que toutes les pièces justificatives demandées (pièce d'identité, RIB, carte vitale/extrait Kbis) pour conclure le présent accord.
4. Enagic réclame les signatures du demandeur, de son parrain (le sponsor/distributeur) et du distributeur de rang 6A de la lignée du parrain.
5. Le présent contrat sera résilié aussitôt la fin du paiement entier reçu par le demandeur.
6. Le demandeur ne peut changer de machine pour un modèle inférieur de celui choisi précédemment - mais peut, par contre, demander un modèle supérieur (il faudra alors re-remplir un bon de commande).
7. Les bonus Points Spéciaux (SP) ne seront pas comptabilisés pour le demandeur tant que le contrat distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei est en vigueur.
8. Ayant décidé d'acheter une machine Enagic à l'aide du contrat de distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei ci-dessus, le distributeur ne peut changer d'avis et payer d'une autre façon ou pour une autre machine. Il devra d'abord payer la totalité de l'achat de cette manière avant de pouvoir acheter une autre machine.

SIGNATURE DEMANDEUR		SIGNATURE PARRAIN (SPONSOR)		SIGNATURE DISTRIBUTEUR 6A	NOM COMPLET :
DATE	FAIT À	DATE	FAIT À	DATE	FAIT À